

LA DIMENSION CULTURELLE, ARTISTIQUE

VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LA DIMENSION CULTURELLE, ARTISTIQUE

VADEMECUM DE L'ACTION CULTURELLE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE en Nouvelle Calédonie : Ambition 1

La politique culturelle académique est à la fois l'expression de la politique nationale et du Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie, particulièrement dans cette double perspective démocratique et citoyenne : **le 100% artistique d'une éducation aux arts et par les arts**, qui signe « l'identité de l'école calédonienne », réaffirmant l'ambition 1 du PENC :

- La priorité conjointe du ministère de la culture et du ministère de l'Éducation nationale de **placer les arts et la culture au cœur de l'École**, formulée dans le plan national d'action « A l'école des arts et de la culture » ;
- L'engagement du PENC « *d'instruire, former, éduquer et transmettre en s'assignant comme but premier de **s'ancrer pleinement dans les réalités sociales, économiques et culturelles** de la Nouvelle-Calédonie* ».

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique269>

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) en Nouvelle-Calédonie se définit en 4 points :

- **contextualisée** : elle s'adapte à la diversité et à la spécificité des publics et des lieux ;
- **démocratique** : elle touche et implique équitablement tous les élèves ;
- **ambitieuse et épanouissante** : elle libère la créativité, contribue à la formation intellectuelle et sensorielle par l'acquisition de connaissances et de repères culturels par des rencontres et confrontations avec des artistes, des œuvres et des lieux ;
- **citoyenne et émancipatrice** : elle favorise le développement de l'estime de soi et le respect de l'autre, et par ses pratiques culturelles collectives, fédère et conforte les valeurs citoyennes portées par le PENC dont l'égalité filles garçons, en lien avec le Comité 3E du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

DIMENSION « ARTISTIQUE ET CULTURELLE »

Les objectifs généraux et éventuellement spécifiques en collège et lycée

« La tolérance et l'ouverture à autrui sont promues par le développement d'une culture humaniste et la connaissance de l'histoire, de la culture et des langues des communautés de la Nouvelle-Calédonie, éléments de la réussite pour tous ». *Article 10 de la Délibération 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne.*

L'éducation artistique et culturelle (EAC), fondée sur les enseignements, joue un rôle central dans la stratégie des apprentissages et permet de vivre autrement la scolarité grâce à une démarche de projet pluridisciplinaire, aboutissant à des réalisations valorisées et valorisantes, dans le cadre d'une école ouverte sur son environnement.

En Nouvelle-Calédonie, l'EAC permet de répondre à d'importants enjeux éducatifs et sociétaux. S'attachant à la promotion et la valorisation des richesses culturelles des langues et de la culture kanak et celles de l'ensemble des communautés vivant en Nouvelle-Calédonie, l'EAC propose des parcours d'excellence aux élèves et étudiants dans leur diversité. En appui pour les collèges, sur les compétences du socle commun et les programmes d'enseignement disciplinaire et pour les lycées, sur les programmes des enseignements d'exploration, obligatoires, optionnels et de spécialité.

« L'identité de l'école calédonienne se construit autour de sa vocation à être le creuset du destin commun. Il s'agit de bâtir une école qui soit un lieu d'échanges et d'apprentissages pour favoriser la compréhension mutuelle, la tolérance, le respect et le vivre ensemble ». *Chapitre 1, délibération 106.*

Par ailleurs, le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, présente l'éducation artistique et culturelle comme un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale et justifie la création d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. « L'éducation artistique et culturelle doit être développée dans un objectif de généralisation à tous les élèves et à l'ensemble des cycles de formation, dans le domaine des connaissances et de la pratique artistique. (...) *Extrait du Bulletin officiel n°19 du 8 mai 2008.*

Le PENC s'est notamment engagé à ce que tous les élèves puissent bénéficier d'un parcours artistique et culturel cohérent et exigeant (PEAC), durant le temps de leur scolarité, indispensable à leur formation intellectuelle et sensorielle.

« **Le PEAC est un vrai sujet de démocratie culturelle. Il doit toucher tous les élèves (...).** »

Considérant l'EAC comme un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale, **le vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie**, préconise une action artistique et culturelle adaptée à la diversité des publics et des lieux : « *Il est essentiel de s'appuyer sur sa dimension contextuelle dans un cadre partenarial associant toutes les collectivités territoriales, prenant en compte tous les espaces et tous les temps.* »

Il s'agit donc à la fois de développer les **connaissances** des enfants, la **pratique artistique** et la **fréquentation** des œuvres et des artistes **d'ici et d'ailleurs** (cf. référentiel PEAC contextualisé NC).

A la suite de la loi d'orientation et de programme du 8 juillet 2013, **la priorité conjointe du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la culture est bien de placer les arts et la culture au cœur de l'École.**

Il convient de privilégier les arts du langage dans leur dimension patrimoniale et contemporaine, valorisant les spécificités culturelles de toutes les communautés, de renforcer les pratiques culturelles collectives et les valeurs citoyennes.

En cohérence avec les autres parcours, le PEAC concourt à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences, de culture et de valeurs ainsi qu'à la réalisation des objectifs qu'il fixe.

En conformité avec les directives ministérielles, il favorise la maîtrise des fondamentaux, en particulier la maîtrise des langages et le respect d'autrui.

Le PEAC contribue à l'amélioration de la performance académique en promouvant des pratiques pédagogiques pertinentes et innovantes qui donnent confiance aux élèves et participent à la construction de leurs projets de vie.

Il repose sur l'ouverture et la coopération avec les partenaires de l'école : structures culturelles, services de l'Etat et collectivités territoriales.

Le conseil pédagogique de l'établissement est l'instance où les porteurs de projets peuvent construire le parcours culturel de l'élève avec l'ensemble de l'équipe éducative.

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Les conseils et les exemples de bonnes pratiques

Le volet culturel du projet d'établissement est un outil indispensable pour mettre en place un véritable parcours culturel de l'élève au fil de sa scolarité. Il s'appuie sur une analyse préalable des spécificités de l'établissement, sur les ressources culturelles qui l'environnent et sur les moyens matériels et humains dont il dispose.

Le volet culturel n'est pas un catalogue d'actions mais un cadre fédérateur établissant des liens thématiques, pédagogiques et partenariaux des projets en EAC.

Quels leviers ?

- 1. Co-construire les projets culturels avec les partenaires culturels conventionnés en privilégiant les ressources patrimoniales de proximité ;**
- 2. Initier des actions fédératrices, qui impliquent un large public scolaire et qui contribuent au rayonnement de l'établissement dans sa région et au-delà ;**
- 3. Renforcer les pratiques culturelles collectives et les valeurs citoyennes.**

Outils et de pilotage

Le volet culturel est l'expression d'une co-construction ; il s'instruit dans une démarche partenariale. Il définit une politique culturelle et en marque sa cohérence par une adéquation entre les constats, objectifs et moyens de mise en œuvre. Examiné par une commission plurielle institutionnelle, il déclinera ses objectifs, calendrier et modalités de mise en œuvre, précisant clairement les moyens humains et financiers. Dans le secondaire, les référents culture - membres de la communauté éducative - ont un rôle important à jouer dans la rédaction, la mise en place et le suivi du volet culturel du projet d'établissement.

Ils sont invités à se rapprocher de la déléguée académique aux arts et à la culture et conseillère culturelle auprès du vice-recteur (DAAC), qui accompagne les établissements dans l'instruction, la coordination et le suivi de leurs projets artistiques et culturels.

Des engagements conventionnés avec les collectivités doivent être établis, inscrivant les projets et engagements dans la durée. En Nouvelle-Calédonie, la direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) délivre les agréments aux artistes habilités à intervenir en milieu scolaire et dont les candidatures sont étudiées par un comité d'experts auquel est pleinement associé le vice-rectorat.

Le « Pass Education-Culture NC » délivré par la DAAC aux enseignants en exercice en Nouvelle-Calédonie, est un formidable outil de promotion de la culture locale. A l'instar du « Pass Education National » pour les musées de France, ce pass calédonien permet aux enseignants d'accéder gratuitement une fois par an aux collections permanentes et temporaires des musées et structures culturelles partenaires et de préparer dans des conditions optimales leurs projets éducatifs et pédagogiques.

Les musées et structures culturelles conventionnés bénéficient de l'expertise d'un enseignant qui anime une cellule pédagogique. Sous le contrôle de la DAAC et rémunéré par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, il contribue à l'élaboration de livrets

pédagogiques, visés par le corps d'inspection, en accompagnement des expositions ou à la réalisation de fiches techniques valorisant les œuvres maîtresses des collections.

Formaliser le parcours individuel artistique et culturel de la 6^{ème} à la terminale (PEAC)

est un moyen d'atteindre la réduction des inégalités, en mettant en cohérence les enseignements et les actions éducatives et en les reliant aux expériences personnelles. Vecteur de connaissance du patrimoine artistique culturel et de la création contemporaine, il favorise le développement de la créativité et des pratiques artistiques. Il doit ainsi permettre à chacun de rencontrer des œuvres et des artistes, de s'initier à des pratiques artistiques et d'acquérir une culture artistique personnelle fondée sur les apprentissages.

Il convient de s'appuyer sur le référentiel du PEAC contextualisé : le parcours est inscrit dans le projet global de formation de l'élève, défini par le socle commun de connaissances, de compétences, de culture et de valeurs dont il contribue à la validation, opérationnalisé par les programmes de cycles.

Le point de départ de ce PEAC est la recherche d'une culture à portée de main qui s'inscrit dans un territoire.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, via l'application numérique FOLIOS, généralisée en 2018, ou ponctuellement sous autre format, ce « tableau de bord artistique et culturel » lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. (*Article 7 chapitre II, statut des EPENC : « (...) la prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités »*).

L'élève a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires. Consulté par les parents, le PEAC contribue aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

Dans le cadre de contrats d'objectifs, il s'agit de définir une politique culturelle d'établissement en parfaite conformité avec la politique académique et l'ambition 1 du PENC.

Profitant des apports conjugués de l'institution scolaire, des acteurs culturels, des collectivités territoriales et de leurs partenaires associatifs, ce parcours se concrétise par la mise en œuvre de projets partenariaux et le recours à des pratiques innovantes et actives en matière d'éducation artistique et culturelle. Dans un objectif de diversité des pratiques, mais aussi d'équilibre et de complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, les responsables locaux prennent en compte les spécificités et les dynamiques territoriales. Le PEAC est un vrai sujet de démocratie culturelle. Il doit toucher tous les élèves.

Un budget d'établissement dédié, dans la logique des moyens globalisés, et complété par des subventions partenariales ponctuelles.

Validé par les commissions pédagogiques, et voté en CA, un budget d'établissement sera dédié à la mise en œuvre et la valorisation des actions artistiques et culturelles, encourageant, au-delà de la création et de la pratique collective, la rencontre de professionnels et la fréquentation de lieux culturels patrimoniaux.

Certains projets spécifiques co-construits avec des partenaires et relevant d'un financement plus complexe pourront être soutenus par des subventions des collectivités (État - Missions aux affaires culturelles / gouvernement / provinces et communes) notamment pour les dispositifs éducatifs réglementaires comme les classes à PAC, les ateliers, les classes « patrimoine », les classes artistiques en résidence et les EPI.

Ces actions seront dès lors co-financées en partie par l'établissement, en partie par les partenaires (Cf. « Fiches actions partenariales »).

Pistes de mise en œuvre : exemple de tableau de pilotage

Le volet culturel doit définir la mise en œuvre d'un parcours en EAC. L'implication du chef d'établissement, de la communauté éducative et de l'ensemble du personnel, l'intégration de l'EAC dans tous les enseignements, la mise en place de collaborations régulières des enseignants, artistes, autorités locales et des parents, la stratégie de la communication, le programme des enseignements et un environnement favorisant des espaces dédiés, sont des facteurs déterminants dans la réussite du PEAC.

Modalités de mise en œuvre : triptyque du référentiel PEAC (Fréquenter ; Rencontrer ; S'approprier)	Indicateurs observables	Indicateurs de réussite de l'élève
Constituer un groupe de pilotage pluriel pour un projet co-construit : diagnostic des besoins des élèves, des contraintes et ressources existantes en NC, du financement de mise en œuvre	Adéquation entre les constats, objectifs et moyens et les orientations des chartes culturelles provinciales/offre scolaire inclusive	
Nommer un référent culture , en appui au chef d'établissement, en collaboration avec la DAAC	Dynamique culturelle renforcée. Identité affirmée de l'établissement	Validation des compétences du S4CV Compétences transversales Rencontres directes et indirectes avec des œuvres Acquisition d'une pratique artistique diversifiée et autonome Appropriation de repères culturels et d'un lexique spécifique Acquisition de nouvelles compétences sensibles et sociales Implication Cohérence des recherches personnelles Réflexivité et auto-évaluation Développement des usages de l'ENT
Mettre en place un PEAC et prévoir un outil de suivi tel FOLIOS qui rende compte des rencontres faites, des pratiques artistiques expérimentées et des références acquises	Décloisonnement disciplinaire, pédagogie active et valorisante, traçabilité, évaluation nouvelle DNB	
Encourager les classes en résidence, les projets fédérateurs qui impliquent tous les élèves dans la dynamique d'un 100 % artistique	Mobilisation d'un nombre important d'élèves et de professeurs autour d'un même projet	
Faciliter la formation continue des personnels associant les partenaires	Réinvestissement de la formation dans l'établissement	
Créer localement une liaison inter-degrés et inter-cycles autour des projets EAC	Progressivité et cohérence déclinées dans un continuum	
Renforcer les partenariats locaux et provinciaux : artistes, structures, collectivités	Formalisation de documents contractuels dont CLEA	
Favoriser et faciliter l'éveil au patrimoine culturel et linguistique de la Nouvelle-Calédonie par la découverte de sites, d'édifices et d'objets artistiques et culturels de l'ensemble des communautés	Développement des projets ancrés dans la région, mobilité (locale et interprovinciale)	
Elaborer un portail de ressources du patrimoine culturel de proximité en lien avec les provinces, intégrant un outil numérique de mutualisation (matériel et immatériel)	Inventaire culturel numérique exhaustif réactualisé ; transmission du savoir-faire traditionnel	
Développer et équiper des lieux d'expression artistique et culturelle dans l'établissement scolaire : espaces dédiés, artistes en résidence, « Collège / Lycée ouverts »	Fréquentation des espaces dédiés, nombre d'événements initiés en interne et de partenaires associés	
Impulser une culture de la créativité : intégrer le numérique et l'innovation dans les projets	Productions originales, novatrices et plurielles	
Encourager les EPI privilégiant la thématique « culture et création artistique »	Transversalité et pédagogie de projets interdisciplinaires	
Proposer des activités dans le cadre d'ateliers péri-éducatifs ou d'options, favorisant les rencontres et les pratiques artistiques collectives (Trophées des artistes calédoniens)	Démarche incitative d'ouverture culturelle et de pratique artistique dans tous les temps de vie de l'élève facilitant la cohésion	
Encourager la participation aux concours et événements locaux et nationaux : Collège au Cinéma/ Festival du cinéma de La Foa/ Francophonie/ Concours de SLAM du VR/ LMA/ Lycéens en Avignon/ Prix Goncourt/ Semaine des Arts/ Semaine de l'Egalité/ Olympes de la parole/ Salons littéraires SILO/ Festival littérature jeunesse LÔL/ Fête de l'école citoyenne...	Implication individuelle et collective. Créativité et promotion des valeurs citoyennes par la voie des arts dont l'égalité filles-garçons	
Renforcer le fonds culturel de l'établissement : salle spécifique dont CDI (+ fonds multimédia)	Nombre d'ouvrages réservés, taux d'emprunt et de fréquentation	
Associer PEAC / Parcours civique éducation par les arts	Croisements des compétences	
Restituer le projet, le valoriser et en assurer le rayonnement dans et hors de l'établissement en présence des partenaires et parents	Promotion de la dynamique culturelle ; développement des rencontres publiques, Festival VR	

Exemples de bonnes pratiques partenariales qui concourent à la mise en place d'un PEAC, conforme à l'ambition 1 du PENC, en lien avec les Parcours Civique et Avenir

Des actions artistiques et culturelles adossées aux enseignements :

- qui favorisent les initiatives collectives ou individuelles au sein de projets pluridisciplinaires.
- qui permettent de développer les connaissances et les compétences des élèves au moyen de pratiques pédagogiques singulières et innovantes.

Pôle musique : les CHAM Sud

Un projet inter-cycle, du CM2 à la 3ème, en partenariat conventionné avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Conservatoire de danse et de musique, l'AFMI, les provinces, la MAC et le vice-rectorat. Les élèves bénéficient d'un enseignement renforcé en musique et se produisent en soirée et weekend dans des lieux culturels des 2 provinces. Par la pratique vocale à l'école, l'élève s'ouvre à différentes esthétiques musicales, développe son écoute et son sens critique, et vit une scolarité plus épanouie. Il peut par la suite prolonger ses études musicales et prendre place dans un ensemble vocal ou instrumental.

Pôle « Architecture/ Arts visuels » : Le 1% artistique

Des objets accessibles se trouvent au sein même des établissements scolaires et peuvent constituer un premier parcours culturel « minimal ». Le quotidien, le familier est aussi source de culture. Il s'agit de l'architecture de l'école, du collège ou du lycée, de son 1% artistique et du nom attribué à l'établissement. L'architecture est le fruit d'un processus de décision complexe qui croise plusieurs domaines : l'artistique, le fonctionnel, le technique, l'économique, le social, le politique et le symbolique. Le 1% artistique, en lien avec l'architecture, caractérise chaque établissement public. Il est l'œuvre d'un artiste apprécié par une commission. Cette œuvre d'art peut-être le support à une étude en arts plastiques et en histoire des arts mais également en fonction des matériaux utilisés ou du concept développé au travers d'autres disciplines comme les lettres, la philosophie, la technologie.

Pôle « Cinéma » de la 6° à la 3°

Collège au cinéma en province Sud propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma du Ciné City à Nouméa, au centre culturel de Bourail et au cinéma La Foa. Les activités de Collège au cinéma sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire, au rythme minimum d'une projection par trimestre. Les partenaires de « Collège au cinéma » ambitionnent de former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine, notamment en version originale sélectionnées par le centre national du cinéma (CNC) ; d'offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités locales, des prolongements pédagogiques et des formations ; de faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique ; de participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma, d'offrir aux enseignants une activité complémentaire leur permettant de développer ou d'approfondir des objectifs de référence inscrits dans les programmes.

Pôle littérature

Festival Tembeu à Thio :

Des conteurs et slameurs « d'ici et d'ailleurs » en résidence dans les collèges du public et du privé, des ateliers d'écriture et de lecture, des expositions et performances partagées au sein de la médiathèque de Thio le temps du festival Tembeu qui a ouvert les portes de la Parole

aux enfants de la commune mais également à des élèves des collèges du grand Nouméa associés à ce dispositif, soient plus de 450 élèves.

Plus de 30 représentations scolaires gratuites ont été données sur place, en journée et soirée en présence des parents, avec des conteurs et slameurs locaux et internationaux.

Une opération éducative co-construite par les professeurs et les artistes, co-financée par le vice-rectorat, la province Sud, la MAC et la commune de Thio : une parfaite illustration de projet culturel partenarial, en cohérence avec le PEAC NC.

Pôle pluri-artistique citoyen « Egalité filles-garçons » comité 3E

Eduquer à l'égalité par 2 dispositifs éducatifs : un EPI « Culture et création artistique » en classe de 4^e sur le temps scolaire, « La place des femmes et des hommes dans l'art, la vie quotidienne et le sport » et un atelier artistique ouvert à tous les élèves de 6^{eme} « Photographier et dénoncer les stéréotypes sexistes ».

Un projet mené par 250 élèves, exposé et valorisé lors de la fête de l'école citoyenne au Centre culturel Tjibaou.

Les élèves ont étudié les œuvres des artistes engagées dans l'émancipation féminine, appréhendé le rapport au corps au travers de pratiques artistiques collectives mixtes.

Ils ont réalisé des photographies mettant en scène leur propos, leurs sentiments et émotions partagés avec Xavier Berton, artiste photographe agréé.

Toutes les activités ont été conduites en binôme fille/garçon.

Ressources et documents d'accompagnement

Les ressources présentées sur cette page permettent d'explorer différents axes de travail

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique179> <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article550>
<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique181>
<http://www.province-nord.nc> ; <http://www.province-iles.nc> ; <http://loisirs.province-sud.nc/node/71581>
Province sud <https://www.province-sud.nc/espace-thematique/culture#page-content>
<http://www.anuuruaboro.com> ; www.alliance-champlain.asso.nc ; www.livremonami.nc
<http://www.museenouvellecaledonie.nc/portal/page/portal/smp/musee/amep>
<https://museenouvellecaledonie.nc/le-musee/lassociation-des-musees-et-etablissements-patrimoniaux-amep>
www.cdp.nc ; www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/
<http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>
<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>
www.edutheque.fr ; <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0700135C.htm>
<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/les-fabriques-a-musique/kit-de-communication---les-fabriques-a-musique>
<http://eduscol.education.fr/cid141101/notre-dame-de-paris.html>

La plateforme numérique gratuite d'éducation au regard « OBSERVER-VOIR »

www.observervoir.com
<http://eduscol.education.fr/cid81804/une-rentree-en-images.html>

Vox, ma chorale interactive (<https://vox.radiofrance.fr/>), une nouvelle plateforme numérique dédiée à la pratique du chant choral

<http://eduscol.education.fr/cid49866/education-musicale.html>
<http://eduscol.education.fr/cid125285/actualites-des-actions-educatives.html>
<https://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite%2Ddes%2Dfilles%2Det%2Ddes%2Dgarcons.html>

Filles et garçons sur le chemin de l'égalité : <http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html>